

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LES RALEURS INVÉTÉRÉS



Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial vient de découvrir sur les réseaux sociaux le coup de colère d'un automobiliste qui a reçu une contravention : il a été flashé sur une route limitée à 50 km/h et la vitesse retenue est de 51 km/h. Et de dénoncer à cette facturation scandaleuse pour un km/h de trop.

Martial n'aurait certes pas été content d'être dans la même situation mais il serait resté plus calme :

- La vitesse de 51 km/h a déjà fait l'objet d'une pondération par rapport à la vitesse réelle ;
- Imaginons (pure hypothèse) qu'une décote d'un km/h soit accordé dans ce genre de situation, les mêmes griefs seraient émis par les conducteurs ayant été flashés à une vitesse retenue de 49 km/h !

Autrement dit, à un moment donné il faut bien retenir un chiffre et sanctionner tout dépassement.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)